



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-050-2023-10

PUBLIÉ LE 27 OCTOBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2023-10-26-00027 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/112 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages)	Page 3
IDF-2023-10-26-00028 - ARRETE n° DOS/EFF/OFF/2023/112 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages)	Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-10-26-00027

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/112 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS/EFF/OFF/2023/106

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 05 juillet 1943 portant octroi de la licence n°94#001627 à l'officine de pharmacie sise 40 rue Albert Thomas à Champigny-sur-Marne (94500) ;
- VU** l'avis favorable de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France émis le 12 juillet 2023 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein de la commune de Champigny-sur-Marne (94500) ;
- VU** la demande en date 02 octobre 2023 par lequel Madame Claudy BOURLIAUD déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 40 rue Albert Thomas à Champigny-sur-Marne (94500) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;

CONSIDERANT que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 1^{er} octobre 2023;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La cessation définitive d'activité depuis le 1^{er} octobre 2023 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Claudy BOURLIAUD sise 40 rue Albert Thomas à Champigny-sur-Marne (94500) est constatée.

La licence n°94#001627 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 20 octobre 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-10-26-00028

ARRETE n° DOS/EFF/OFF/2023/112 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/112

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 29 juin 1950 portant octroi de la licence n° 92#000516 à l'officine de pharmacie sise 95 rue des Bruyères (anciennement 23 rue des Bruyères) à SEVRES (92310) ;
- VU** le courrier reçu le 16 octobre 2023 par lequel Madame Danielle BAUM déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 95 rue des Bruyères à SEVRES (92310) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;

CONSIDÉRANT que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La cessation définitive d'activité depuis le 1^{er} octobre 2023 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Danielle BAUM sise 95 rue des Bruyères à SEVRES (92310) est constatée.

La licence n°92#000516 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 26 octobre 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

SINGNÉ

Fabien PÉRUS